



VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023 À 19H30

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 5 juillet 2023 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Nomination d'un maire suppléant;

DIRECTION GÉNÉRALE

5. Autorisation de signature du contrat de travail de la conseillère stratégique aux développements des relations avec le milieu en remplacement de celui intervenu le 8 août 2022;

GREFFE ET CONTENTIEUX

6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2023;
7. *Règlement n° 383-2023 modifiant le règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement - Avis de motion, présentation et dépôt;*

RESSOURCES HUMAINES

8. Autorisation d'embauche de deux étudiants pour l'entretien des espaces verts;

LOISIRS

9. Attribution d'un contrat pour la location de matériels de scène et ses périphéries dans le cadre du Festival lorettain;
10. Autorisation de paiement pour la fourniture, l'installation et la gestion du matériel de sonorisation et d'éclairage, du matériel vidéo et des structures autoportantes pour le Festival lorettain;

URBANISME

11. Autorisation d'utiliser les sommes nécessaires dans le fonds réservé à des fins de parcs, de terrains de jeux et de terrains de la municipalité;

TRAVAUX PUBLICS

12. Attribution d'un contrat pour l'acquisition d'équipements récréatifs pour le parc de l'Envolée;
13. Attribution d'un contrat pour l'acquisition de matériels d'éclairage de rue;

TRÉSORERIE

14. Approbation des comptes à payer pour le mois de juin 2023;
15. Divers;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 27 juin 2023 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
Monsieur Nicolas St-Gelais
tous conseillers et formant quorum

Est absente : Madame Josée Ossio

Sont également présents: Monsieur André Rousseau, directeur général
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Madame Anick Marceau, trésorière
Monsieur Philippe Millette, directeur de l'urbanisme

Est présente à distance : Madame Caroline Fortin-Dupuis,
directrice des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

144-23 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 7 et 21 juin 2023 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Désignation d'un membre du conseil pour siéger au conseil d'administration de l'Organisme des bassins versants de la Capitale;

GREFFE ET CONTENTIEUX

5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 mai 2023 et des séances extraordinaires des 23 mai, 1^{er}, 8 et 19 juin 2023;

RESSOURCES HUMAINES

6. Autorisation d'embauche de journaliers temporaires au Service des travaux publics;
7. Autorisation d'embauche d'un étudiant pour l'entretien des espaces verts;

URBANISME

8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1603, rue du Buisson;

TRAVAUX PUBLICS

9. Attribution d'un contrat pour les travaux de réfection des rues Saint-Victor et Saint-Charles;
10. Attribution d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de réfection des rues Saint-Victor et Saint-Charles;

TRÉSORERIE

11. Approbation des comptes à payer pour le mois de mai 2023;
12. Divers;
13. Période de questions;
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE

145-23 3.

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 7 ET 21 JUIN 2023 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 7 et 21 juin 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 7 JUIN 2023

- BE2023-029** Entente entre la Ville de Québec et *Créatzirque*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Vacances*, en 2023;
- BE2023-032** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France*, en 2023;
- DG2023-020** Nomination d'administrateurs au conseil de *Destination Québec cité*;
- PA2023-078** Approbation du *Règlement n° 378-2023 relatif à la démolition d'immeubles*, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de l'agglomération de Québec;
- TE2023-001** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées;
- TE2023-007** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées;
- AP2023-367** Adjudication d'un contrat pour des travaux de pompage de caniveaux et de fosses de drainage de bâtiments (Appel d'offres public 87615);
- BE2023-034** Entente entre la Ville de Québec et le *Village Nordik du port de Québec*, relative au versement d'une subvention, à la fourniture à titre gratuit de services municipaux à titre d'assistance, et à l'achat de biens et de services, dans le cadre de la tenue de l'événement *L'Oasis du port de Québec*, en 2023;
- DE2023-209** Entente entre la Ville de Québec et *Bliqc inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Développement du marché des modules auprès des manufacturiers*;
- DE2023-217** Entente de fourniture de services entre la Ville de Québec et *Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches*, relative à la gestion du projet *Campagne promotionnelle - On sort ensemble?*, dans le cadre du *Plan de relance du centre-ville - Phase 2 - Action 4 : Alliance Culture et Restauration*;
- DE2023-226** Entente entre la Ville de Québec et *8522561 Canada Corp.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation de Kimoby GO au Canada et aux États-Unis*;
- FN2023-032** Approbation du *Règlement No 421 décrétant un emprunt n'excédant pas 15 857 000 \$ concernant le maintien des infrastructures du Réseau de transport de la Capitale*;

- TE2023-008** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées;
- TE2023-009** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées;
- AP2023-308** Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et *La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie*, relativement à la fourniture de service d'enfouissement de matières résiduelles (Dossier 86456);
- AP2023-351** Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement durable d'Arthabaska inc.* (Gesterra) signée le 17 mars 2023, relativement à la fourniture de service d'enfouissement de matières résiduelles (Dossier 86891);
- AP2023-379** Contrat de service de support – *Progiciel PariTOP* annuel (Dossier 88044);
- AP2023-384** Adjudication de contrats pour la fourniture de pièces et de poteaux d'incendie complets (Appel d'offres public 87281);
- AP2023-392** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'articles de serrurerie (Appel d'offres public 87739);
- AP2023-401** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de la Rivière Saint-Charles*, relative à des services professionnels et techniques pour la *Brigade environnementale* et la *Brigade nautique* – Saison 2023 (Dossier 87824);
- AP2023-402** Adjudication d'un contrat pour la pose, le retrait des accessoires et les amendements du sol des arbres – Lot 1 (Appel d'offres public 87505);
- AP2023-408** Entente entre la Ville de Québec et *La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf*, concernant la fourniture de service d'enfouissement de matières résiduelles (Dossier 88066);
- AP2023-410** Contrat entre la Ville de Québec et *Pompacktion inc.*, pour la fourniture de pièces de pompe et de composantes du fabricant *Hayward Gordon*, pour l'opération du *Centre de biométhanisation de la matière organique* (Dossier 88055)
- DE2023-190** Entente entre la Ville de Québec et *Sabotage Studio inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation du jeu Sea of Stars*;
- DE2023-210** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Jean-Lesage, connu et désigné comme étant deux parties du lot 3 413 137 du cadastre du Québec, et ouverture d'une partie de l'emprise du boulevard Jean-Lesage – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- EX2023-008** Remplacement d'un membre représentant la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs de Québec* pour la gestion du *Grand Marché de Québec* et renouvellement de deux membres pour un mandat de deux ans;

- FN2023-026** Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2023 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période;
- LS2023-084** Subvention à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, pour les services offerts dans le cadre de l'*Opération 1^{er} juillet* et du *Service d'aide à la recherche de logement* pour l'année 2023;
- RH2023-370** Mise à jour de la nomenclature des emplois cadres;
- RH2023-491** Nomination de monsieur Julien Lefrançois (ID. 018636) à titre de greffier et directeur par intérim du Service du greffe et des archives;
- TE2023-003** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Lac-Beauport, concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées;
- FN2023-030** Virement de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération au 31 décembre 2022 vers l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération.

SÉANCE DU 21 JUIN 2023

- PA2023-050** Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement aux conditions de délivrance d'un permis de construction*, R.A.V.Q. 1567;
- AJ2023-025** Règlement hors cour relativement au contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et la *Société en commandite Stadacona WB*;
- AP2023-414** Entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine Maizerets inc.*, pour l'entretien sanitaire pour des bâtiments Ville sur le territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 (Dossier 88068);
- BE2023-039** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2023;
- BE2023-047** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme à titre d'assistance, et une somme pour l'achat de biens et services, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec*, en 2023;

DE2023-228	Entente entre la Ville de Québec et <i>Studio Imugi inc.</i> , relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet <i>Contribution d'amorçage</i> de la <i>Vision entrepreneuriale Québec 2026</i> , pour réaliser le projet <i>Création d'un nouveau studio de jeu vidéo indépendant</i> ;
OM2023-004	États financiers 2022 de l' <i>Office municipal d'habitation de Québec</i> (OMHQ);
PA2023-100	Autorisation de déposer trois demandes d'aide financière au <i>Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable</i> du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
SO2023-001	États financiers 2022 de la <i>Société municipale d'habitation Champlain</i> (SOMHAC);
AP2023-382	Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec - Contrats débutant en 2023 - Zones C0027, C0028 et C0101 (Appel d'offres public 86797);
AP2023-398	Entente entre la Ville de Québec et l' <i>Administration portuaire de Québec</i> , relative au projet de sécurisation du quai Riviera du secteur de la Pointe-à-Carcy (Dossier 88006);
AP2023-421	Adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements audiovisuels pour l'édifice F.-X.-Drolet - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 87698);
AP2023-430	Entente entre la Ville de Québec et l' <i>Organisme des bassins versants de la Capitale</i> , pour des services professionnels et techniques - Réalisation de divers projets pour la Ville de Québec (Dossier 88097);
AP2023-431	Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'ensembles de conversion pour poteaux d'incendie (Appel d'offres public 87472);
AP2023-433	Entente entre la Ville de Québec et <i>Loisirs Duberger-Les Saules inc.</i> , pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments sur le territoire de l'arrondissement des Rivières, pour la période du 1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 (Dossier 88160);
AP2023-437	Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du <i>Centre d'acquisitions gouvernementales</i> pour les services de revue de presse écrite et de veille des médias électroniques (radio et télévision) (Dossier 88174);
AP2023-445	Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec - Contrats débutant en 2023 – Zone C0018 (Appel d'offres public 86797);
BE2023-050	Entente entre la Ville de Québec et le <i>Festival international du rire ComediHa!</i> , relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement <i>ComediHa! Fest Québec</i> , en 2023;
DE2023-208	Entente entre la Ville de Québec et <i>Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec</i> , relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la <i>Vision entrepreneuriale Québec 2026</i> , pour réaliser le projet <i>Maintien des espaces dédiés à l'animation de</i>

l'écosystème et à l'accompagnement des entreprises technologiques de l'incubateur-accélérateur Le CAMP, pour l'année 2023;

- DE2023-277** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 429 015 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2023-281** Entente entre la Ville de Québec et *Torngats Gestion Immobilière inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Infrastructure R et D au nouveau siège social de Torngats services techniques inc.*;
- DE2023-297** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé au 2055, boulevard Montmorency, connu et désigné comme étant le lot 1 571 336 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- FN2023-025** Adoption du *Cadre financier 2023-2032*;
- FN2023-036** Contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.*, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2022;
- PV2023-008** Appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, pour le paiement de services techniques au *Complexe de valorisation énergétique*;
- AJ2023-013** Règlement hors cour relativement aux dossiers (partie du lot n° 1 665 892 du cadastre du Québec devenue le lot n° 6 370 140) : SAI-Q-245115-1911 - *Ville de Québec c. La Société Canadian Tire Limitée*, SAI-Q-246765-2001 - *Ville de Québec c. Magasin Alain Bélanger inc.*, SAI-Q-246763-2001 - *Ville de Québec c. 9203-5344 Québec inc.*;
- AP2023-435** Autorisation de paiement au *Canadien National* des dépenses pour la reconstruction de la structure ferroviaire, chemin de la Canardière (Bridge 14.91), des travaux préparatoires et commande de matériel des phases 1A et 1B du phasage ferroviaire dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 88167);
- DE2023-088** Entente entre la Ville de Québec et *Gestion Fonds i4 Capital inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Mise en place du Fonds i4 Capital S.E.C.*;
- DE2023-109** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure de la route de l'Église, connus et désignés comme étant des parties des lots 6 362 258 et 6 052 825 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2023-242** Entente de fourniture de services entre la Ville de Québec et *La Ruche Solution de Financement*, relative à la gestion du projet *Campagne de sociofinancement pour le développement de commerces au centre-ville*, dans le cadre du *Plan de relance du centre-ville - Phase 2 - Action 1 : Soutien au développement des entreprises*;

- DE2023-276** Protocole d'entente et entente relative à l'avance sur l'indemnité provisionnelle entre la Ville de Québec et le *Centre de services scolaire des Découvreurs*, dans le cadre des travaux d'insertion du tramway - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- RH2023-662** Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Cindy Gendron (ID. 169439) à titre de directrice du Service des ressources humaines;
- RH2023-663** Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie-France Loiseau (ID. 013030) à titre de directrice générale adjointe - Citoyen et vitalité urbaine;
- TM2023-173** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge*, R.A.V.Q. 1587, et dépôt du projet de règlement;
- IN2023-006** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1592, et dépôt du projet de règlement;
- PA2023-085** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services*, R.A.V.Q. 1544, et dépôt du projet de règlement;
- FN2023-023** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur la réserve financière pour la pérennité et le développement des infrastructures et l'adaptation aux changements climatiques*, R.A.V.Q. 1581, et dépôt du projet de règlement;
- FN2023-034** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière favorisant l'entrepreneuriat et la réalisation de projets économiques structurants*, R.A.V.Q. 1591, et dépôt du projet de règlement;
- FN2023-022** Avis de motion relatif au *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale*, R.A.V.Q. 1595, et dépôt du projet de règlement;
- FN2023-022** Avis de motion relatif au *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière d'appui au développement économique*, R.A.V.Q. 1596, et dépôt du projet de règlement;
- FN2023-022** Dépôt des états des revenus et dépenses des réserves financières pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe *ACCORD Capitale-Nationale*, et pour l'appui au développement économique, créées en vertu des règlements R.A.V.Q. 171 et R.A.V.Q. 297;
- FN2023-020** Avis de motion relatif au *Règlement abrogeant le Règlement sur le Fonds environnemental*, R.A.V.Q. 1597, et dépôt du projet de règlement;

- FN2023-020** Dépôt de l'état des revenus et dépenses de la réserve financière nommée *Fonds environnemental*;
- TM2023-152** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux rues partagées*, R.A.V.Q. 1569;
- PA2023-049** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement de coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1577.

QUE le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

146-23 4.

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA CAPITALE

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau en 2002, suivie de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, en 2009, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a mis en place des mesures qui ont menées à la création d'organismes de gestion intégrée et concertée de l'eau;

CONSIDÉRANT que quarante organismes de bassins versants, créés par les acteurs du milieu, ont ainsi été reconnus comme responsable de chacune des zones hydrographiques du Québec méridional, déterminées par le gouvernement.

CONSIDÉRANT que le 2 juin dernier, le conseil d'administration de l'OBV de la Capitale a adopté une résolution de modification de ses règlements généraux, dans l'objectif de scinder le conseil d'administration et la table de concertation.

CONSIDÉRANT qu'une résolution a été adoptée par l'OBV pour mandater le prochain conseil d'administration à créer une table de concertation ayant une représentation équilibrée entre les milieux communautaire, municipal et économique.

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Ville de L'Ancienne-Lorette poursuive son implication et puisse continuer de siéger au sein du conseil d'administration et participer aux travaux de la table de concertation qui sera créée au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT que madame Johanne Laurin a exprimé sa volonté de poursuivre son engagement en tant que représentante de la Ville, au sein de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE DÉSIGNER madame Johanne Laurin pour représenter la ville et siéger au conseil d'administration de l'Organisme des bassins versants de la Capitale.

DE NOMMER madame Johanne Laurin à titre de représentante de la Ville pour siéger à la table de concertation de l'Organisme, conditionnellement à ce qu'un siège soit réservé pour la Ville.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à l'organisme afin qu'elle remplace la désignation précédente de représentant au sein de l'OBV de la Capitale.

ADOPTÉE

147-23 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 23 MAI, 1^{ER}, 8 ET 19 JUIN 2023

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 mai 2023 et des séances extraordinaires des 23 mai, 1^{er}, 8 et 19 juin 2023 ont été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 mai 2023 et des séances extraordinaires des 23 mai, 1^{er}, 8 et 19 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 mai 2023 et des séances extraordinaires des 23 mai, 1^{er}, 8 et 19 juin 2023.

ADOPTÉE

148-23 6. AUTORISATION D'EMBAUCHE DE JOURNALIERS TEMPORAIRES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le Service de travaux publics nécessite l'embauche de journaliers temporaires afin de bien desservir la population;

CONSIDÉRANT que, suivant des entrevues effectuées par madame Gina Larouche, il est recommandé de procéder à l'embauche de messieurs Alexandre Bérubé et Maxime Henri à titre de journaliers temporaires;

CONSIDÉRANT que conformément à l'échelle salariale prévue à la convention collective en vigueur, ces employés seront à l'échelon 2;

CONSIDÉRANT que la période d'essai à laquelle ils sont soumis est de 1040 heures;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de messieurs Alexandre Bérubé et Maxime Henri à titre de journaliers temporaires au Service des travaux publics, échelon 2, et ce, à compter du 26 juin 2023.

ADOPTÉE

149-23 7. AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT qu'afin de compléter l'équipe des travaux publics pour la saison estivale, un appel de candidatures a été lancé en avril 2023 sur le site Internet de la Ville et sur différents sites d'emplois et dans les écoles;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont ensuite été effectués afin de combler le poste et la candidature de monsieur Nathan Hazen a été retenue;

CONSIDÉRANT que le taux horaire prévu pour le personnel d'entretien des espaces verts est de 19,85 \$, à raison de 40 heures par semaine du lundi au vendredi;

CONSIDÉRANT que la rémunération pour ce poste est prévue dans le budget des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Hazen afin d'effectuer l'entretien des espaces verts, et ce, à compter du 3 juillet jusqu'au 25 août 2023, le tout selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

150-23 8. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1603, RUE DU BUISSON

CONSIDÉRANT la demande de permis présentée par madame Suzanne Boivin et monsieur Gaston Vachon, représentants par procuration de madame Manon Têtu, propriétaire du 1603, rue du Buisson à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 778 010 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B₁₈;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal à même l'abri d'auto existant pour y aménager un logement bigénérationnel, le tout selon le plan intérieur et les esquisses visuelles datées du 14 juin 2023;

CONSIDÉRANT que le parement extérieur utilisé pour l'agrandissement sera constitué de clin de bois de type MAIBEC, d'une teinte identique à celui présent à même la résidence principale;

CONSIDÉRANT que les membres du comité sont d'avis que le projet s'intégrera adéquatement au bâtiment principal existant;

CONSIDÉRANT qu'un balcon d'entrée en pavé de béton et une fosse à plantation ont été intégrées en front de l'agrandissement et ce, pour agrémenter la façade et créer une séparation physique entre le logement bigénérationnel et l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont reçu par écrit l'accord de cinq propriétaires adjacents;

CONSIDÉRANT qu'en plus des objectifs et critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les travaux doivent être conformes à tout autre règlement applicable;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'APPROUVER les plans ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

151-23 9.

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES SAINT-VICTOR ET SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour les travaux de réfection des rues Saint-Victor et Saint-Charles, le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public le 19 mai dernier sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et le Journal de Québec;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions le 14 juin 2022, la Ville a reçu cinq soumissions;

CONSIDÉRANT qu'après analyse par la firme Pluritec Ingénieurs-conseils, la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 1 921 084,11 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme de 1 754 205,85 \$ taxes nettes, nécessaire à l'octroi du contrat est disponible à même le surplus accumulé;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour les travaux de réfection des rues Saint-Victor et Saint-Charles à la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc. au montant de 1 921 084,11 \$, toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 288 162,62 \$ taxes incluses correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de supplémentaires pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux, lesquelles devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement 381-2023 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

D'AUTORISER que le financement soit pris au surplus accumulé.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

152-23 10.

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES SAINT-VICTOR ET SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de réfection de la rue Saint-Victor et Saint-Charles, le Service des travaux publics a fait parvenir, le 29 mai dernier, une demande de prix à quatre entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que le 9 juin 2023, la Ville a reçu une seule offre de services, soit celle de Laboratoire d'expertises de Québec Ltée (LEQ) au montant de 51 911,21 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, l'offre de services est conforme aux exigences demandées dans le cadre du mandat;

CONSIDÉRANT que la somme de 47 401,86 \$ taxes nettes est disponible au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de réfection de la rue Saint-Victor et Saint-Charles à Laboratoires d'expertises du Québec Ltée (LEQ), au montant de 51 911,21 \$, toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 7 786,68 \$ taxes incluses correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de supplémentaires pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux, lesquelles devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement 381-2023 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

D'AUTORISER que le financement soit pris aux immobilisations à même les revenus.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

153-23 11. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2023 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

– Rémunération et remises	555 533,82 \$
– Biens et services	4 883 182,13 \$
– Remboursement aux employés	452,46 \$

REMBOURSEMENTS

– Taxes, inscription aux activités des loisirs et licences canines	3 481,79 \$
--	-------------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

– Immobilisations	<u>180 036,26 \$</u>
-------------------	----------------------

TOTAL **5 622 686,46 \$**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2023, d'en autoriser et ratifier les paiements.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

154-23 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h03.

ADOPTÉE

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

RÈGLEMENT N° 383-23

RÈGLEMENT N° 383-23 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NO V-1230-99 CONCERNANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

BUT DU RÈGLEMENT :

Les modifications réglementaires proposées à l'égard du *Règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement* visent améliorer la sécurité à l'intersection des rues Laurendeau et Saint-Paul par l'ajout de traverses sécurisées par des panneaux d'arrêt et un trottoir.

CONSIDÉRANT que le *Règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement* a été adopté le 30 mars 1999;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du et que celui-ci a été présenté et déposé à la même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1. L'article 154 du chapitre XV – Liste des arrêts, cédez, feux de signalisation, sens unique, virage interdit, stationnement limité et prohibé du *Règlement n° V-1230-99 Concernant la circulation et le stationnement* est modifié afin d'ajouter au paragraphe 1 - ARRETS SUR 1 OU 2 COINS à la suite de « Saint-Paul, Rue » ce qui suit :

Sur

Saint-Paul, RUE (Direction Est)

Saint-Paul, RUE (Direction OUEST)

Au coin de

Laurendeau, RUE

Moulin, RUE

ARTICLE 2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la Ville de L'Ancienne-Lorette, ce ^e jour de 2023.

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

Certificat

Avis de motion, dépôt et présentation

Adoption du règlement

Avis de promulgation

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

Certificat de promulgation

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

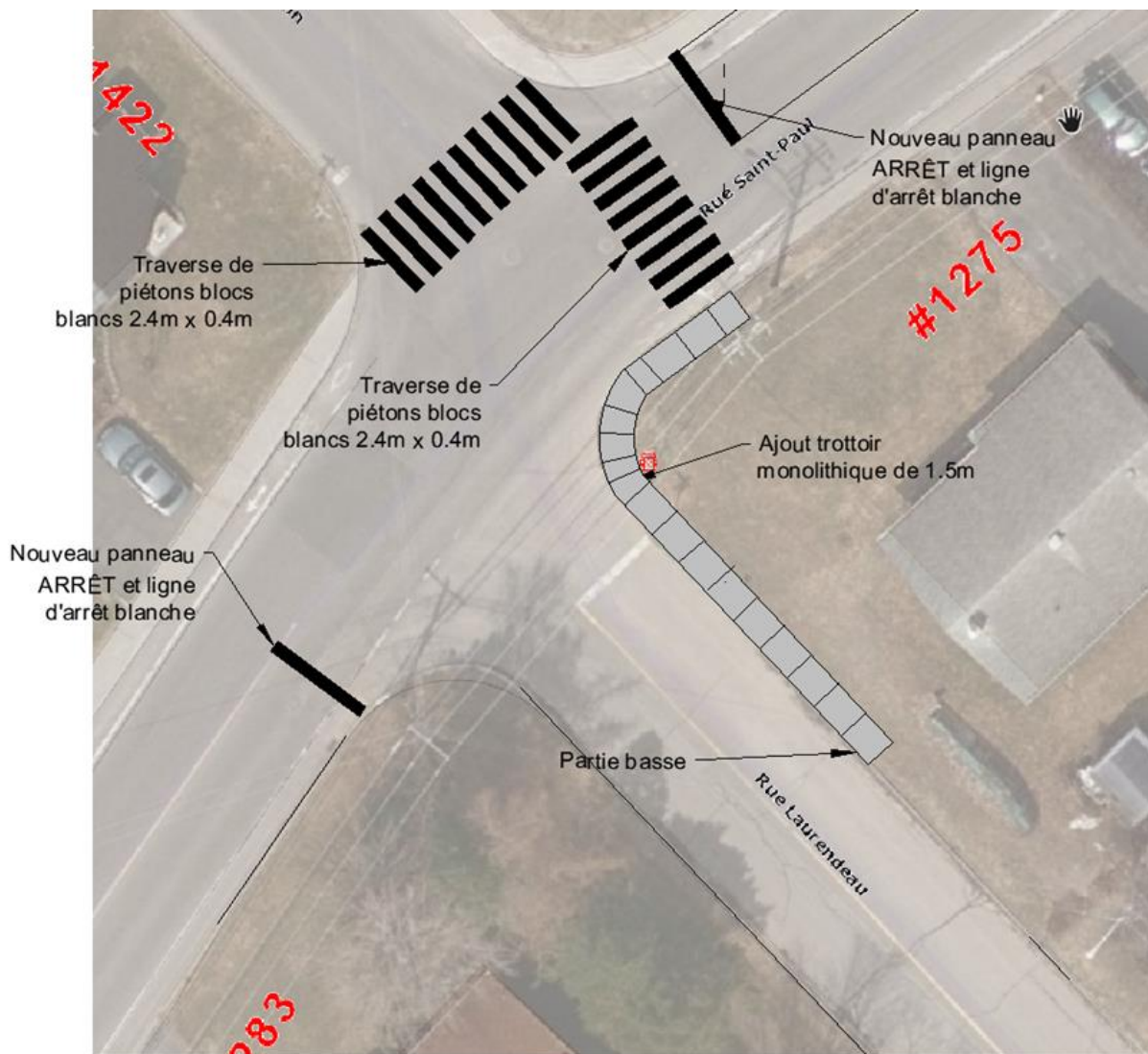
Lors de la séance du _____, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 383-2023* modifiant le *Règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement*.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures normales de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette le _____ 2023.

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

Plan illustrant l'ajout des panneaux d'arrêt



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

DÉPENSES PAYÉES EN JUIN 2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Rémunération et remises

			564 498.60 \$
Beneva inc.	C 48754	189.46 \$	
Beneva inc.	C 48755	25 753.49 \$	
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)	C 48771	2 518.73 \$	
Syndicat des employés municipaux Ville de L'Ancienne-Lorette	C 48773	704.50 \$	
Beneva inc.	C 48783	189.18 \$	
Retraite Québec Secteur Public	D Direct	3 846.20 \$	
Fonds de solidarité FTQ	D Direct	600.00 \$	
Desjardins Sécurité Financière	D Direct	55 953.48 \$	
Total de la rémunération et des remises			89 755.04 \$
			654 253.64 \$

- Biens et services

Défi-Évasion inc.	C 48671	1 950.55 \$
Embauche une célébrité inc.	C 48672	9 198.00 \$
La Compagnie Larivée, Cabot, Champagne	C 48673	14 371.88 \$
Artéfact Urbain inc.	C 48674	5 622.28 \$
Bertrand Michel	C 48756	250.00 \$
Club Rotary de L'Ancienne-Lorette	C 48757	300.00 \$
Fotorebel	C 48758	287.44 \$
Girard Emmanuel	C 48759	400.00 \$
La Génératrice inc.	C 48760	431.16 \$
Le Kiosque la Corne d'Abondance inc.	C 48761	59.62 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & associés	C 48764	68.11 \$
Pépinière Lemay inc.	C 48765	13 034.44 \$
Purolator inc.	C 48766	239.40 \$
Sécurité Sirois événements spéciaux inc.	C 48767	165.56 \$
Services de Café Van Houtte inc.	C 48768	449.78 \$
Société de sauvetage	C 48769	309.90 \$
SPA de Québec	C 48770	3 153.31 \$
Syndicat de copropriété du 1470, rue Sainte-Thérèse	C 48772	918.37 \$
FabricAction inc.	C 48776	2 060.49 \$
Groupe TVA inc.	C 48777	3 128.06 \$
MACA inc.	C 48779	3 318.18 \$
St-Cyr Johanne	C 48780	600.00 \$
Xerox Canada ltée	C 48781	1 961.56 \$
Dialogue Health Technologies inc.	C 48785	438.86 \$
Doucet Jimmy	C 48786	1 868.34 \$
Groupe E.S.T. inc.	C 48787	7 592.95 \$
Imprimerie Gingras inc.	C 48788	1 617.01 \$
La Glisse Canada inc.	C 48789	3 019.24 \$
Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec	C 48790	1 000.00 \$
Leblanc Josée	C 48791	940.00 \$
Librairie La Maison Anglaise inc.	C 48792	179.51 \$
Maison des jeunes de L'Ancienne-Lorette	C 48793	153.11 \$
Promotion 2nd Skin inc.	C 48796	5 817.00 \$
Services de Café Van Houtte inc.	C 48797	308.80 \$
Vanessa Dallaire	C 48798	218.49 \$
Goore Sandrine	C 48800	466.83 \$
Isabelle Tremblay	C 48801	550.00 \$
Jardins communautaire de L'Ancienne-Lorette	C 48802	2 000.00 \$
Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec	C 48803	1 000.00 \$
Louis Bédard	C 48804	1 065.79 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & associés	C 48805	113.45 \$
Pelletier Sonia	C 48806	689.85 \$
Pieux Expert inc.	C 48807	2 219.02 \$
Protech inc.	C 48808	5 602.27 \$
Robitaille Mélissa	C 48809	804.83 \$
Acklands-Grainger inc.	C 48810	1 165.51 \$
Alimentation Carl Auger inc.	C 48811	912.50 \$
Ambulance Saint-Jean	C 48812	211.50 \$
Aqua Zach Inc.	C 48813	581.34 \$
Boulet Dépôt inc.	C 48814	291.60 \$
Brodi Specialty Products ltd	C 48815	1 843.37 \$
Camions maska inc.	C 48816	222.71 \$
Carrières Québec inc.	C 48817	3 345.69 \$
Cummins Canada ULC	C 48818	1 371.67 \$
Demix Béton	C 48819	576.02 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

DÉPENSES PAYÉES EN JUIN 2023

Distribution 20/20 inc.	C 48820	106.26 \$
Eurofins Environex inc.	C 48821	211.55 \$
FabricAction inc.	C 48822	487.49 \$
Fleury Robert	C 48823	500.00 \$
Givesco inc.	C 48824	2 890.93 \$
Godin Nadia	C 48825	200.00 \$
Groupe E.S.T. inc.	C 48826	7 947.07 \$
Linde Canada inc.	C 48828	319.97 \$
Lumca inc.	C 48829	432.31 \$
Messer Canada inc., 15687	C 48830	428.26 \$
Nettoyeur Marc Tanguay	C 48831	200.06 \$
Pro-Tec-Arbres inc.	C 48832	1 379.70 \$
Purolator inc.	C 48833	124.57 \$
Quincaillerie Ancienne-Lorette inc.	C 48834	183.90 \$
Sablère A.D. Roy inc.	C 48835	224.20 \$
Sani-Orléans inc.	C 48836	4 588.95 \$
Services de Café Van Houtte inc.	C 48837	256.68 \$
Spécialités d'outillage D.R. enr.	C 48839	342.06 \$
Uline Canada Corporation	C 48840	1 546.58 \$
Villéco inc.	C 48841	5 369.33 \$
Wolseley Canada inc.	C 48842	69.20 \$
ARC - Atelier de réussinage de cartouches inc.	C 48850	1 086.40 \$
Entreprises Gonet B.G. Inc.	C 48851	37 736.82 \$
Extra Centre de Formation	C 48852	441.50 \$
Godin Nadia	C 48853	200.00 \$
Groupe ETR inc.	C 48854	2 650.18 \$
Immotik Québec inc.	C 48855	4 384.61 \$
Le Soleil	C 48856	121.04 \$
Leblanc Josée	C 48857	640.00 \$
Librairie La Maison Anglaise inc.	C 48858	28.86 \$
Oufsst - 8237921 Canada Inc.	C 48859	1 356.71 \$
Ultra sécurité contrôle inc.	C 48860	436.91 \$
Loretta Designs	C 48863	2 673.00 \$
La Capitale en Fête inc.	A 50962	458.81 \$
La Capitale en Fête inc.	A 50983	1 684.39 \$
Productions Noeud Papillon inc.	A 51109	1 954.58 \$
Aquam spécialiste aquatique inc.	A 51146	2 724.70 \$
Journal.ca inc.	A 51148	747.34 \$
LSM ambiocréateurs	A 51149	2 299.50 \$
PG Solutions inc.	A 51150	983.04 \$
Québec Linge Co.	A 51157	107.38 \$
Sciences en Folie Québec 2005	A 51158	735.84 \$
Association des bibliothèques publiques du Québec	A 51177	420.94 \$
Atelier de reliure G	A 51178	1 894.39 \$
Graphica Impression inc.	A 51180	28.03 \$
Groupe Archambault Inc.	A 51181	422.27 \$
Groupe Perspective (Québec) inc.	A 51182	459.90 \$
InMédia Technologies inc.	A 51183	2 713.41 \$
Le Groupe Pub Action inc.	A 51184	2 299.27 \$
Librairie Pantoute inc.	A 51185	2 027.63 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	A 51186	1 110.37 \$
Logigram	A 51187	204.66 \$
MédiaQMI inc.	A 51188	1 034.78 \$
PG Solutions inc.	A 51189	983.04 \$
Rabais Campus inc.	A 51190	415.45 \$
Pelletier Jessica	A 51202	1 500.42 \$
S-Pace Signalétique inc.	A 51203	1 304.68 \$
9268146 Canada inc.	A 51237	507.81 \$
ALLB inc.	A 51238	5 364.36 \$
AREVQ	A 51239	448.40 \$
Ascenseurs Cloutier Ltée	A 51240	120.72 \$
Association des Professionnels à l'Outillage Municipal	A 51241	440.00 \$
Autobus Inter-Rives inc.	A 51242	258.69 \$
Béton sur mesure inc.	A 51243	514.29 \$
Camions GloboCam Québec et Lévis inc.	A 51244	260.11 \$
Camions International Élite Ltée	A 51245	183.40 \$
Campbell Scientific (Canada) Corp.	A 51246	262.50 \$
Canac	A 51247	615.96 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

DÉPENSES PAYÉES EN JUIN 2023

Centre Jardin de L'Aéroport inc.	A	51248	761.82 \$	
Construction & Pavage Portneuf inc	A	51249	3 956.93 \$	
Côté Fleury inc.	A	51250	2 811.20 \$	
Elecal inc.	A	51251	4 071.03 \$	
Entretien 4M inc.	A	51252	37 017.33 \$	
Graphica Impression inc.	A	51254	26.21 \$	
Hydralis inc.	A	51255	3 142.26 \$	
J.C. Drolet inc.	A	51256	3 771.18 \$	
Le Groupe Sports-Inter Plus inc.	A	51258	743.08 \$	
Le spécialiste du stylo Papeterie inc.	A	51259	51.56 \$	
Les services Frimas inc	A	51260	11 100.45 \$	
Macpek inc.	A	51261	1 270.85 \$	
Matériaux Paysagers Savaria Itée	A	51262	1 768.83 \$	
MédiaQMI inc.	A	51263	751.94 \$	
Mobilis élévateur inc.	A	51264	675.00 \$	
Mont Bel-Air Eau de Source inc.	A	51265	23.25 \$	
Ortec Environnement Services inc.	A	51266	940.49 \$	
P.R. Distribution inc.	A	51267	867.24 \$	
Pavage U.C.P. (9167-6114 Québec inc.)	A	51268	6 491.40 \$	
Pelletier Jessica	A	51269	523.14 \$	
Pièce d'Auto Alain Côté inc.	A	51270	1 620.50 \$	
Pièces de bornes-fontaines J.S.R. Enr.	A	51271	1 610.50 \$	
Pneus Belisle Québec inc.	A	51273	886.23 \$	
Protection Incendie Viking inc.	A	51274	540.38 \$	
Québec Linge Co.	A	51275	803.57 \$	
Réal Huot inc.	A	51276	2 106.47 \$	
Robitaille Équipement Inc.	A	51277	524.29 \$	
Sani-Fontaines inc.	A	51278	147.11 \$	
Sani-Terre environnement inc.	A	51279	13 327.71 \$	
Services Matrec inc.	A	51280	869.58 \$	
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	A	51281	282.98 \$	
Suspensions et ressorts Michel Jeffrey inc.	A	51282	219.83 \$	
Tenaquip limited	A	51283	138.71 \$	
Toromont Cat	A	51285	1 913.48 \$	
Uni-Draulik inc.	A	51286	5.22 \$	
Würth Canada limitée	A	51287	482.90 \$	
Sébastien Douville	A	51299	1 149.75 \$	
Atelier de reliure G	A	51312	1 523.32 \$	
GRH Entretien inc.	A	51313	1 354.53 \$	
Librairie La Liberté inc.	A	51314	1 676.49 \$	
Librairie Pantoute inc.	A	51315	3 540.36 \$	
Librairie Renaud-Bray inc.	A	51316	3 635.27 \$	
Location LTR inc.	A	51317	1 495.36 \$	
Location Sauvageau inc.	A	51318	405.40 \$	
Macpek inc.	A	51319	215.63 \$	
Pavage U.C.P. (9167-6114 Québec inc.)	A	51320	3 021.10 \$	
Rabais Campus inc.	A	51321	614.71 \$	
Signalisation Lévis inc.	A	51322	345.27 \$	
Soudure Plastique Lévis-Québec	A	51323	723.20 \$	
De Rico Hurtubise & associés inc.	A	51324	2 299.50 \$	
Vidéotron Itée	D	Direct	821.73 \$	
Visa Desjardins	D	Direct	10 987.12 \$	
Hydro-Québec	D	Direct	31 679.62 \$	
Acceo transphere inc.	D	Direct	222.78 \$	
Énergir s.e.c	D	Direct	2 238.98 \$	
Bell Canada inc.	D	Direct	295.74 \$	
Bell Mobilité	D	Direct	20.74 \$	
Ville de Québec - Matériel informatique	D	Direct	77 047.27 \$	
Frais de banque	D	Direct	1 408.41 \$	
Total des biens et services				480 488.44 \$
- Remboursements - employés				
Service du Greffe - frais de déplacement	C	48763	120.90 \$	
Service des Communications - frais de cellulaire	C	48778	61.74 \$	
Service des Loisirs - achat pour la chapelle	C	48838	167.15 \$	
Total des remboursements des frais de déplacement				349.79 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

DÉPENSES PAYÉES EN JUIN 2023

- Frais de financement et remboursement de capital			
CDS - remboursement d'intérêts	D Direct	45 991.00 \$	
CDS - remboursement capital	D Direct	531 000.00 \$	
Total des frais de financement et remboursement de capital			576 991.00 \$
Total des activités de fonctionnement			1 712 082.87 \$
REMBOURSEMENTS			
Activités des loisirs	D Direct	1 173.29 \$	
Activités des loisirs	C Chèque	345.60 \$	
Total des remboursements			1 518.89 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
IMMOBILISATIONS			
2018-10 Réfection bâtiment communautaire - Programme PRACIM			
Pluritec ltée	A 51272	1 029.69 \$	
2021-19 Prolongement conduite pluviale - rue des Patriotes			
Pluritec ltée	A 51272	7 298.04 \$	
2021-27 Réfection rue Notre-Dame - phase 3 - Programme PRIMEAU			
Construction & Pavage Portneuf inc	A 51179	157 962.52 \$	
2022-07 Réfection de diverses rues - Programme PAVL 2022			
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A 51257	5 530.31 \$	
2022-10 Réfection des rues Grandpré et Duquesne - Programme TECQ			
Centre Jardin de L'Aéroport inc.	A 51248	221.67 \$	
2022-22 Aménagement sentiers vélo de montagne			
Carrières Québec inc.	C 48817	185.97 \$	
Formation Prévention Secours inc.	A 51147	787.58 \$	
Canac	A 51247	1 512.24 \$	
Matériaux Paysagers Savaria ltée	A 51262	1 310.45 \$	
2022-26 Plan d'intervention - Programme TECQ			
Tetra Tech QI inc.	A 51284	12 187.35 \$	
2022-27 Rond de virée rue Saint-Charles - Programme TECQ			
De Rico Hurtubise & associés inc.	A 51324	6 323.63 \$	
2022-29 Réfection de diverses rues - Programme PAVL 2023			
Centre Jardin de L'Aéroport inc.	A 51248	176.78 \$	
2023-01 Buts de soccer			
Le Groupe Sports-Inter Plus inc.	A 51258	16 159.74 \$	
2023-03 Réfection rue St-Victor - Programme TECQ			
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A 51257	16 671.38 \$	
2023-09 Affichage - Parc de la Rivière			
Geniarp inc.	A 51253	5 173.88 \$	
2023-12 Scie à béton autoportée (Target 2008)			
Équipement L.A.V. Inc.	A 51160	56 567.70 \$	
2023-13 Balai mécanique de rue			
Accessoires Outillage Limitée	C 48782	290 287.73 \$	
Total des activités d'investissement			579 386.66 \$
Total			2 292 988.42 \$

Les paiements directs à un même fournisseur ont été regroupés pour présentation.

Le conseil a adopté le règlement suivant en matière de contrôle et de suivi budgétaire (Art. 477 L.C.V.) :

- 381-2023 : Règlement en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires

A : virement bancaire avec ACCÉO TRANSPHÈRE

C : chèque

D : virement bancaire avec Desjardins



Anick Marceau, CPA Auditrice, OMA
 Trésorière

Date : 7 juillet 2023